



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
17 septembre 2010
Français
Original: anglais

Comité de la science et de la technologie

Deuxième session extraordinaire

Genève, 16-18 février 2011

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des indicateurs d'impact permettant de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie

Examen de l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence requises pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3

Rapport sur l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence requises pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3

Note du Secrétariat

Résumé

Par sa décision 17/COP.9, la Conférence des Parties a décidé d'accepter provisoirement l'ensemble d'indicateurs d'impact joint à cette décision afin de faciliter la mesure, au niveau national et au niveau mondial, des progrès réalisés dans le cadre des programmes d'action nationaux en vue de la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie. Le sous-ensemble ci-dessous d'indicateurs d'impact comprend les facteurs minimaux sur lesquels les pays touchés ont été priés de présenter des rapports à partir de 2012:

- a) Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées;
- b) État du couvert terrestre.

Le présent document fait le point des travaux accomplis pour mettre au point des approches intégrées de la collecte, de l'analyse, du suivi et de la communication de données en vue d'une utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact.

Le Comité de la science et de la technologie devrait étudier le présent document afin de faire des recommandations sur la manière de présenter des rapports en fonction du sous-ensemble d'indicateurs d'impact convenu pour examen à la dixième session de la Conférence des Parties. Une fois adoptés par la Conférence des Parties, les deux indicateurs d'impact aideront les Parties à mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie.

Les Parties souhaiteront peut-être aussi se reporter au document ICCD/CST(S-2)/8 qui contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant le perfectionnement de tout l'ensemble d'indicateurs d'impact.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique.....	1-11	3
II. Le sous-ensemble d'indicateurs d'impact dans le contexte de la Stratégie.....	12-16	4
III. Principales conclusions	17-54	6
A. Méthodologies	18-38	6
B. Niveau d'harmonisation qui pourrait être atteint dans l'utilisation d'indicateurs d'impact par les pays touchés.....	39-43	9
C. Fréquence de contrôle des valeurs de référence et des indicateurs	44-47	10
D. Acquisition de données et d'informations	48-54	10
IV. Conclusions et recommandations.....	55-58	12

I. Historique

1. Dans la décision 3/COP.8, il a été demandé au Comité de la science et de la technologie (CST), par l'intermédiaire du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, de formuler des avis à l'intention de la Conférence des Parties à sa neuvième session sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie, notamment, sur la base des délibérations et des résultats de la neuvième session.

2. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, le CST s'est appliqué à répondre à cette demande. Dans un premier temps, un document de cadrage (ICCD/CST(S-1)/4/Add.3) a été présenté et examiné à sa première session extraordinaire. Le CST a recommandé à cette occasion des dispositions concrètes à prendre et des activités à mettre en œuvre pour retenir des indicateurs (ICCD/CST(S-1)/5/Add.1).

3. Ainsi, le Bureau du CST a conçu et organisé un processus consultatif afin de sélectionner les indicateurs. Ce processus comportait: a) l'examen approfondi de la documentation disponible et la consultation mondiale des Parties touchées sur les indicateurs d'impact utilisés; b) la consultation de tous les acteurs visés dans les cinq annexes régionales, sur les méthodes, les valeurs de référence et les besoins en matière de renforcement des capacités; c) l'examen des données dont disposent les organismes de l'ONU et les organisations intergouvernementales. Les conclusions de ce processus ont été résumées dans un document exhaustif qui a été présenté à la neuvième session de la Conférence des Parties (ICCD/COP(9)/CST/4); ce document contenait un ensemble de 11 indicateurs d'impact recommandé par le Comité, un bref examen de la pertinence de ces indicateurs vis-à-vis de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et des recommandations en vue de leur utilisation.

4. Dans sa décision 17/COP.9, la Conférence des Parties a décidé provisoirement d'accepter l'ensemble recommandé de 11 indicateurs d'impact afin de faciliter la mesure, au niveau national et au niveau mondial, des progrès réalisés dans le cadre des programmes d'action nationaux en vue de la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie.

5. Le sous-ensemble ci-dessous d'indicateurs d'impact a été retenu comme constituant l'ensemble minimum d'indicateurs à utiliser par les pays touchés pour leurs rapports à partir de 2012:

- a) Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées;
- b) État du couvert terrestre.

6. L'utilisation des autres indicateurs d'impact est recommandée mais jugée non obligatoire dans les rapports des pays touchés.

7. À sa neuvième session, la Conférence des Parties a prié le CST de continuer à travailler, avec l'appui du secrétariat, à la mise au point de méthodologies de collecte de données et à l'établissement de données de base afin de pouvoir utiliser efficacement l'ensemble d'indicateurs d'impact convenu, et de préparer un glossaire de façon à préciser la terminologie et les définitions utilisées pour la formulation de l'ensemble d'indicateurs d'impact, pour examen à sa dixième session.

8. Pour permettre aux pays touchés de présenter leurs rapports en fonction de ces indicateurs en 2012, le secrétariat a commencé à travailler sur les méthodologies et les données requises en vue de l'utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact,

et à élaborer un glossaire de termes et de définitions connexe. Le présent rapport fait le point des travaux accomplis à ce jour.

9. Ce rapport se fonde sur les conclusions de services de conseillers, qui avaient pour mission: a) d'examiner la documentation disponible et de proposer des méthodologies qui pourraient être suivies pour mesurer l'un des deux indicateurs obligatoires au niveau mondial et au niveau national; b) d'identifier et de recommander des méthodologies normalisées pour la collecte, le traitement, le suivi et la communication des données nécessaires à l'utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact; c) de recenser les sources de données et d'informations disponibles nécessaires à la mise en œuvre du sous-ensemble d'indicateurs d'impact; d) de formuler des approches scientifiques harmonisées aux fins d'établir des valeurs de référence et des cibles pour le sous-ensemble d'indicateurs d'impact; et e) d'élaborer un glossaire de termes et de définitions qui devrait accompagner le sous-ensemble d'indicateurs d'impact, et ce pour faire en sorte que tous les utilisateurs finals comprennent les principes sous-tendant ces indicateurs et mettent ceux-ci en œuvre en conséquence.

10. Le présent document s'appuie aussi sur le rapport de la réunion sur les méthodologies et les données nécessaires pour le sous-ensemble d'indicateurs d'impact de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'état du couvert terrestre et le pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées, qui a été organisée par le Secrétariat de la Convention à Bonn (Allemagne) le 11 juin 2010 avec des institutions et/ou des organismes compétents en situation de fournir les informations et les données nécessaires à la mise en œuvre du sous-ensemble d'indicateurs d'impact.

11. Simultanément, un processus itératif a été lancé pour affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact. Un rapport sur l'avancement de ce processus est publié sous la cote ICCD/CST(S-2)/8.

II. Le sous-ensemble d'indicateurs d'impact dans le contexte de la Stratégie

12. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a établi un ensemble d'indicateurs d'impact qui se situe dans le contexte des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie:

1. Améliorer les conditions de vie des populations touchées;
2. Améliorer l'état des écosystèmes touchés;
3. Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

13. La Stratégie définit cinq indicateurs d'effets escomptés et sept indicateurs de base escomptés se rapportant aux trois objectifs à long terme susmentionnés. Les indicateurs de base figurant dans la Stratégie donnent une idée des types d'indicateurs à établir pour documenter les tendances observables dans les zones touchées. Le CST a été prié de perfectionner ces indicateurs mondiaux en s'appuyant sur les sources de données disponibles.

14. Les deux indicateurs du sous-ensemble qui sont le pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées et l'état du couvert terrestre ont été établis en particulier pour mieux définir les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1 et 2, respectivement, tant au niveau national que mondial. Par ailleurs, l'indicateur relatif au pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de

pauvreté dans les zones touchées pourrait fournir indirectement des données s'agissant de dégager des avantages généraux. Le tableau ci-dessous présente les deux indicateurs d'impact du sous-ensemble en les corrélant aux objectifs stratégiques, aux effets escomptés et aux indicateurs de base de la Stratégie.

Tableau

Le sous-ensemble des indicateurs d'impact dans la Stratégie

La Stratégie

Objectif stratégique	Effets escomptés	Indicateurs de base	Sous-ensemble d'indicateurs d'impact
O.S.1 Améliorer les conditions de vie des populations touchées	<p>1.1 Les populations des zones touchées par la désertification/dégradation des terres et par la sécheresse ont des moyens d'existence améliorés et plus diversifiés et dégagent des revenus de la gestion durable des terres.</p> <p>1.2 Les populations touchées sont moins vulnérables sur les plans socioéconomique et écologique aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse.</p>	<p>S.1 Diminution du nombre de personnes touchées par la désertification/ dégradation des terres et par la sécheresse.</p> <p>S.2 Augmentation du pourcentage des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées.</p> <p>S.3 Diminution du pourcentage de la population des zones touchées ne bénéficiant pas de l'apport calorique minimal.</p>	Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées
O.S.2 Améliorer l'état des écosystèmes touchés	<p>2.1 La productivité des terres et les biens et services fournis par les écosystèmes des zones touchées sont durablement améliorés, ce qui contribue au développement des moyens d'existence.</p> <p>2.2 Les écosystèmes touchés sont moins vulnérables aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse.</p>	<p>S.4 Réduction de la superficie totale touchée par la désertification/dégradation des terres et par la sécheresse.</p> <p>S.5 Augmentation de la productivité primaire brute dans les zones touchées.</p>	État du couvert terrestre
O.S.3 Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention sur la lutte contre la désertification	<p>3.1 La gestion durable des terres et la lutte contre la désertification/dégradation des terres contribuent à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques.</p>	<p>S.6 Accroissement des stocks de carbone (biomasses souterraine et végétale) dans les zones touchées.</p> <p>S.7 Superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable.</p>	Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées

15. La désertification entraîne un déclin à long terme du fonctionnement des écosystèmes et de la productivité qui peut se mesurer par des variations de productivité primaire nette. On peut surveiller à cet effet la courbe de l'indice de végétation que l'on utilisera comme indicateur supplétif de l'état du couvert terrestre pour recenser par télédétection les zones dégradées et celles où la dégradation/désertification s'est arrêtée ou inversée. Pour interpréter l'indice de végétation sous la forme d'une dégradation/désertification ou d'une amélioration des terres, d'autres facteurs qui affectent la biomasse, en particulier les facteurs climatiques, doivent être pris en compte.

16. La mesure de la pauvreté est extrêmement utile pour évaluer les effets de la lutte contre la désertification parce que la pauvreté est une des causes essentielles, mais aussi une conséquence, de la dégradation des terres et de la désertification. Les revenus dépendent fortement des services rendus par l'écosystème des zones touchées et, à son tour, celui-ci peut influencer sur le niveau de pauvreté. On reconnaît en outre que les investissements réalisés dans la bonification des terres, comme les structures de conservation des sols et des eaux et l'agroforesterie, sont le plus souvent associés à un revenu par habitant plus élevé. Ainsi, la mesure de la pauvreté peut être utilisée comme un bon indicateur des progrès accomplis en vue des objectifs stratégiques de la Stratégie.

III. Principales conclusions

17. Compte tenu de ce qui précède, la présente section donne les principales conclusions concernant: a) les méthodologies; b) le niveau d'harmonisation qui peut être atteint dans l'utilisation d'indicateurs d'impact par les pays touchés; c) les valeurs de référence, la fréquence de contrôle des indicateurs et les objectifs visés; et d) l'acquisition de données et d'informations.

A. Méthodologies

1. État du couvert terrestre

18. On distingue deux grandes options: a) celles fondées sur des indicateurs dérivés de cartes de l'état du couvert terrestre et de l'occupation des terres; et b) celles mettant en jeu des indicateurs biophysiques (également appelés indicateurs écosystémiques). Les indicateurs dérivés de cartes de l'état du couvert terrestre et de l'occupation des terres fournissent des données qualitatives et les indicateurs biophysiques des données quantitatives.

19. Le couvert terrestre est un solide indicateur qui offre à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et aux pays touchés une méthode d'évaluation de l'état de la couverture des sols qui permet, en dernier ressort, de mesurer la productivité des terres.

20. Les variables utilisées pour la classification du couvert terrestre peuvent être décomposées selon que l'on veut ou non pousser plus loin l'analyse. Au premier degré, les données brutes peuvent être cartographiées pour établir la superficie correspondant à deux variables (couvert végétal et pourcentage de sol nu). Une grande quantité d'informations peut être obtenue de la sorte. Si l'on décompose encore davantage, on peut déterminer l'occupation des terres, dont l'évolution constitue une part importante de l'indicateur de couvert terrestre.

21. Les données sur le couvert terrestre doivent être compatibles et comparables aux fins de l'analyse multitemporelle et de l'actualisation des cartes, que les travaux portent sur un ou plusieurs pays, sur des applications, des disciplines et des instances prises

individuellement ou à plusieurs, et ce à tous les échelons, du local au mondial (harmonisation verticale et horizontale).

22. Il est nécessaire de suivre les variations du couvert terrestre pour comprendre l'étendue et la gravité des changements anthropogéniques et naturels qui s'opèrent. Ce processus suppose l'existence de cartes et de fichiers fiables pour la création de séries temporelles sur le couvert terrestre pour une superficie donnée. Les catégories et les variables doivent être définies de manière uniforme afin de pouvoir suivre l'évolution du couvert terrestre dans le temps. Il est souvent capital de conserver les sources de données initiales pour le cas où l'on procéderait à une nouvelle analyse du couvert terrestre suite à des progrès technologiques, à l'application de nouvelles normes ou à l'évolution des besoins des utilisateurs.

23. Les indicateurs dérivés des cartes du couvert terrestre/de l'utilisation des terres peuvent poser des problèmes d'exactitude, du fait de l'hétérogénéité des pixels, et présenter quelques lacunes pour ce qui est de distinguer les classes et de définir les légendes.

24. Les variables¹ du Système de classification de l'occupation du sol des Nations Unies fournissent un cadre général et souple pour la caractérisation thématique du couvert terrestre. Elles permettent d'assurer la compatibilité entre les fichiers existants et les systèmes de suivi mondial qui pourraient être établis à l'avenir. L'utilisation des variables du Système pourrait contribuer à régler le problème de la comparabilité des légendes.

25. Au vu des restrictions qu'imposent les indicateurs dérivés des cartes du couvert terrestre et de l'occupation des terres, il faudrait plutôt opter pour les indicateurs biophysiques. Ils ne coûtent pas cher, le risque de propagation des erreurs est faible, et ils sont bien adaptés à la mise en œuvre de données temporelles issues de la télédétection sur de vastes superficies.

26. Plusieurs indicateurs biophysiques pourraient être utilisés pour évaluer l'état du couvert terrestre, y compris, notamment, la production primaire nette (PPN), l'utilisation efficace de l'eau de pluie, les tendances phénologiques et le couvert végétal, qui est la variable la mieux corrélée à l'érosion par l'eau. Ces indicateurs, utilisés par exemple par l'Évaluation mondiale de la dégradation et de l'amélioration des sols (GLADA)², sont considérés comme prometteurs quant à leur fondement biophysique, à leur faisabilité technique et aux grandes possibilités qu'ils offrent en matière d'harmonisation. Ils décrivent l'état du couvert terrestre (pour les terres cultivées comme pour les terres incultes) en mesurant les tendances de la PPN et de l'utilisation efficace de l'eau de pluie telles qu'elles sont obtenues par des séries à long terme de données relatives à l'indice différentiel de végétation normalisé (NDVI), qui peuvent dans de nombreux cas être remplacées par les données temporelles avancées disponibles comme la fraction de radiation à action de photosynthèse absorbée (FAPAR).

27. Cette méthode a ceci de bien en particulier qu'elle requiert des données simples (données de télédétection et données climatiques) et que les techniques d'obtention des indicateurs de végétation, comme le NDVI, la PPN et l'utilisation efficace de l'eau de pluie font actuellement l'objet de recherches poussées sans qu'à ce stade aucune autre solution ne soit susceptible de les remplacer.

¹ Di Gregorio, A., 2005. UN Land Cover Classification System (LCSS) – classification concepts and user manual for software version 2. Disponible à l'adresse Internet suivante: www.glcnlccs.org.

² Bai, Z. G., Dent, D. L., Olsson, L. et M. E. Schaepman, 2008. Global assessment of land degradation and improvement. 1. Identification by remote sensing. Rapport 2008/01, Système mondial d'information sur les sols de l'ISRIC, Wageningen.

28. Le NDVI annuel total, qui mesure le couvert végétal accumulé sur un an, est un indicateur normalisé largement accrédité de la dégradation et de l'amélioration des terres. L'utilisation efficace de l'eau de pluie, le NDVI corrigé de ce facteur, et l'évolution résiduelle de l'indice différentiel de végétation normalisé total (RESTREND) sont autant de façons d'éliminer les fausses alarmes causées par les aléas de la pluviométrie. Chacune de ces mesures a sa propre utilité. Le NDVI (en tant qu'indice de végétation) et l'utilisation efficace de l'eau de pluie (production par unité de précipitations) sont des concepts simples et bien maîtrisés. L'un des avantages que présente le NDVI corrigé de l'utilisation efficace de l'eau de pluie est que l'on conserve les valeurs initiales du NDVI pour les zones considérées comme étant en cours de dégradation ou d'amélioration. Elles peuvent ensuite être traduites en PPN, qui se prête à l'analyse économique. Dans l'ensemble le NDVI corrigé de l'utilisation efficace de l'eau de pluie décrit plus précisément la dégradation des terres.

29. Certaines préoccupations soulevées concernant le produit de la GLADA doivent être principalement rattachées au degré de généralisation de cette évaluation dans le monde. L'une de ses plus grandes faiblesses tient à l'échelle utilisée, fondée sur des données du Groupe d'inventaire, de modelage et de surveillance planétaires (GIMMS) à résolution spatiale de 8 km, que l'on applique à l'échelle mondiale moyennant une sous-stratification limitée. Ce défaut pourrait être corrigé en appliquant l'indicateur au niveau national, en utilisant d'autres sources de données de télédétection disponibles qui ont une résolution spatiale plus élevée et une meilleure définition radiométrique (par exemple, le produit de l'indicateur FAPAR mis au point par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, le spectroradiomètre imageur à résolution moyenne (MODIS), le capteur VEGETATION embarqué à bord du Satellite Pour l'Observation de la Terre (SPOT), des archives régionales à résolution de 1 km obtenues à l'aide du radiomètre perfectionné à très haute résolution) et moyennant une meilleure stratification, comme cela a été le cas pour d'autres projets comme DeSurvey³.

30. Comme tous les pays ne bénéficient pas de gros moyens techniques et que le délai à respecter, à savoir 2012, est très serré, il a été proposé d'adopter une approche stratifiée. Cela permettrait de démarrer les travaux en utilisant les données déjà disponibles concernant le couvert terrestre. Au fur et à mesure des progrès techniques, les pays «débutants» pourraient travailler plus en profondeur. D'autres pays pourraient fournir des rapports et des cartes plus détaillés, en tenant compte d'autres variables comme le mode d'exploitation des terres, le couvert végétal et les pratiques en matière d'utilisation des sols. Cette approche pourrait être facilitée par la mise en place d'un portail Web comportant plusieurs menus déroulants et trois niveaux de consultation. Au premier niveau, le plus général, l'utilisateur se verrait proposer diverses classes de «couvert végétal» parmi lesquelles il choisirait la plus appropriée. Dans un deuxième temps, il pourrait accéder aux «types d'occupation des terres» connexes pour obtenir une meilleure caractérisation, laquelle demeurerait largement qualitative. Au troisième niveau, correspondant aux variables les plus détaillées, il pourrait saisir les mesures du couvert végétal ainsi que les données relatives à la production et à la biomasse pertinentes pour ce type de couverture. Ce groupe de données de base peut permettre ensuite de mieux étudier comment l'indicateur d'impact rend les services importants fournis par l'écosystème comme l'accroissement de la capacité de résistance des sols et l'évolution de la production économique.

³ Barrio del, G. J., Puigdefabregas, J., Sanjuan, M. E. et A. Ruiz, 2005. The DeSurvey MP1_2dRUE tool for assessing and monitoring of land condition, rapport technique de la CSIC-EEZA, Espagne.

2. Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées

31. De nombreux pays et organismes internationaux suivent déjà l'évolution de la pauvreté. Certains doutes subsistent cependant concernant la pertinence de cet indicateur aux fins de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification car les données peuvent ne pas être facilement disponibles au niveau national, être dispersées sur de nombreux sites Web d'organismes internationaux, ou venir s'appliquer dans des régions du monde où la pauvreté n'entre pas en ligne de compte.

32. La manière dont la pauvreté est mesurée pose aussi des difficultés. Il existe un seuil de pauvreté international déterminé par la Banque mondiale qui n'autorise pas les comparaisons entre nations, ainsi que des seuils de pauvreté absolue ou relative déterminés par les pays eux-mêmes et fondés sur les réalités locales. Enfin, les pays peuvent avoir un certain mal à définir les zones touchées au moment d'établir leurs rapports.

33. L'absence de cadre conceptuel commun pour la définition de la pauvreté fait qu'il existe différentes méthodes de mesure.

34. La documentation examinée laisse entendre que la consommation est un bon moyen de mesurer la pauvreté dans les pays les moins avancés, alors que le revenu serait plus indiqué dans les pays développés. Par ailleurs, certains pays ont adopté un seuil de pauvreté absolue alors que d'autres ont opté pour un seuil de pauvreté relative. C'est le seuil de pauvreté absolue qui est le plus couramment utilisé si l'on considère les choix opérés par la plupart des pays et des organismes internationaux.

35. Le choix d'un seuil de pauvreté est arbitraire en dernière analyse. Dans certains pays il peut être judicieux d'opter pour le salaire minimum ou la valeur d'une prestation existante qui est largement perçue et reconnue comme minimale.

36. On peut se demander s'il est utile de faire rapport sur un indicateur à l'échelle mondiale. En outre, un consensus général s'est dégagé sur le fait qu'il devrait incomber aux Parties d'identifier les zones touchées sur leur propre territoire.

37. Concernant la résolution spatiale, de nombreux pays mesurent la pauvreté par le biais d'enquêtes infranationales, visant un échantillon de ménages. Cette procédure devra être perfectionnée une fois que l'on aura défini les «zones touchées». La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pourrait avoir intérêt à mettre en œuvre certaines procédures de contrôle de la qualité afin d'assurer la comparabilité entre les régions présentant un niveau de vie similaire.

38. On reconnaît l'importance qu'il y a à faire concorder les mesures de la pauvreté effectuées par les pays avec l'indicateur de dégradation des terres du Fonds pour l'environnement mondial relatif aux moyens de subsistance.

B. Niveau d'harmonisation qui pourrait être atteint dans l'utilisation d'indicateurs d'impact par les pays touchés

39. Les rapports établis en fonction des indicateurs d'impact devraient viser en priorité à ce que les interventions et les mesures de lutte contre la désertification et de réduction des effets de la sécheresse se fondent sur des évaluations rigoureuses et un suivi périodique de la dégradation des terres au niveau national.

40. On devrait utiliser de préférence les indicateurs recueillis dans le cadre des initiatives nationales plutôt que ceux collectés à l'échelle internationale, même au détriment de l'harmonisation et de la comparabilité. De nombreux pays utilisent déjà des indicateurs d'impact et participent déjà pour beaucoup aux initiatives régionales et sous-régionales en

vue de l'harmonisation des indicateurs (notamment des pays d'Amérique du Sud et l'Observatoire du Sahara et du Sahel).

41. Quelle que soit son importance, il faut comprendre que l'harmonisation des méthodes utilisées pour les indicateurs est un effort à long terme, que les pays auraient du mal à mener à bien dans un court délai avant la date butoir de 2012 fixée pour la présentation des rapports. Le système d'établissement de rapports de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devrait donc être suffisamment souple pour faire une place aux différences de méthodologie, mais les Parties devraient être incitées à lancer des initiatives vers une plus grande harmonisation.

42. Il serait bon néanmoins de formuler et de recommander des méthodes communes de mesure des indicateurs d'impact pour deux raisons: cela servirait de référence pour ceux des pays qui n'utilisent pas encore les indicateurs d'impact retenus, et cela faciliterait les échanges et le partage d'informations, de données et de technologies.

43. Si l'on part du principe que les indicateurs devraient provenir dans la mesure du possible de sources auxquelles les acteurs nationaux ont accès et peuvent avoir recours, les indicateurs recueillis à l'échelle internationale pourraient permettre de suivre les évolutions à l'étude par défaut, lorsque les données manquent à l'échelle nationale pour établir un premier rapport.

C. Fréquence de contrôle des valeurs de référence et des indicateurs

1. Valeurs de référence

44. Les Parties doivent déterminer les valeurs de référence en fonction desquelles elles signaleront les variations observées de la valeur des indicateurs retenus.

45. Les valeurs de référence devraient être choisies de manière pragmatique, premièrement, sans remonter trop loin dans le temps, afin qu'elles soient exactes et fiables et, deuxièmement, elles devraient correspondre au cadre décennal de la Stratégie. Il est proposé que les nouvelles valeurs de référence soient établies pour la période 2000-2009. La même approche a été suivie pour les rapports sur les indicateurs de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

2. Fréquence de contrôle des indicateurs

46. La périodicité des contrôles doit respecter les directives pour l'établissement de rapports que le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention met actuellement au point, et tenir compte de la réactivité des facteurs composant le système biologique sur lequel portent les mesures comme la régénération des terres dégradées et le couvert forestier.

47. Comme la Stratégie a une durée décennale et que le premier cycle faisant l'objet d'un rapport s'achèvera en 2012, la fréquence des relevés recommandée est de quatre ans pour les deux indicateurs.

D. Acquisition de données et d'informations

1. État du couvert terrestre

48. Aucun problème majeur n'est constaté quant à la disponibilité de données à l'échelle régionale et mondiale. Des groupes de données multispectrales et multitemporelles recueillies au niveau mondial, au niveau régional et au niveau national sur l'état du couvert terrestre sont actuellement élaborés par divers organismes spatiaux, instituts de recherche et

offices nationaux à des résolutions «grossières» (250 m-1 km) pour déterminer le type de couvert terrestre, et à des résolutions «moyennes» (10-50 m) pour déterminer le type de couvert et détecter ses variations (Observatoire mondial de la dynamique du couvert forestier et terrestre – GOF-C-GOLD, 2008)⁴. En outre, des données *in situ* sont acquises pour le contrôle du couvert terrestre, le déplacement de la végétation et les phénomènes connexes, et servent aussi de référence pour l'étalonnage et la validation des mesures du couvert terrestre et de ses variations par satellite.

49. À l'échelle nationale, on pourrait utiliser à la place des fichiers du GIMMS ceux obtenus avec le MODIS et le spectromètre imageur à moyenne résolution (MERIS). Les fichiers LANDSAT, qui sont en libre accès dans de nombreux cas, ne sont pas les plus indiqués pour le calcul des indicateurs précités car ils n'offrent pas la résolution temporelle nécessaire pour déterminer avec exactitude le cycle de croissance des végétaux pendant plusieurs années. Ils pourraient être utiles néanmoins à des fins de vérification à l'échelle infranationale et locale.

50. On pourrait citer comme exemples d'autres insuffisances le manque de données fiables sur les précipitations dans certains pays ainsi que d'images satellitaires dans les zones tropicales qui ont une couverture nuageuse dense.

2. Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées

51. Le pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées est un indicateur pour lequel il existe des données dans la plupart des pays; si on le compare avec d'autres indicateurs, le système de collecte est relativement simple car des dispositifs de suivi sont en place. Il va sans dire que le coût de la collecte de données est supportable pour les pays qui sont déjà engagés dans le processus.

52. Concernant la disponibilité de données, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification peut faciliter les travaux des coordonnateurs en centralisant les sources de données et d'informations dans la mesure où il n'existe pas beaucoup de sites Web d'organismes internationaux contenant des données téléchargeables de haute qualité. Il vaudrait mieux utiliser les données d'organismes internationaux par défaut afin de parer provisoirement à l'absence de données dans certains pays.

53. Les efforts déployés par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devraient aussi viser à coordonner les mesures prises par d'autres institutions spécialisées des Nations Unies pour renforcer les capacités dans les zones où la pauvreté n'est pas correctement mesurée.

54. Si l'effort de collecte de données et d'informations doit permettre de faire les comparaisons nécessaires à l'établissement d'un indicateur global de la pauvreté, alors la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devrait arrêter des mesures facilitant l'accès aux données actuellement disponibles sur Internet.

⁴ Projet GOF-C-GOLD 2008. Reducing greenhouse gas emissions from deforestation and degradation in developing countries: a source book of methods and procedures for monitoring, measuring and reporting. Version COP13-2 du rapport du projet GOF-C-GOLD. Disponible à l'adresse Internet suivante: www.gofc-gold.uni-jena.de/redd.

IV. Conclusions et recommandations

55. Le CST a pris des mesures pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact, lesquelles consistent à: a) recenser et examiner les méthodologies existantes pour la collecte, le traitement, le suivi et la communication des données pertinentes nécessaires à la mise en œuvre du sous-ensemble d'indicateurs d'impact; b) identifier les sources de données et d'informations disponibles nécessaires à la présentation des rapports sur le sous-ensemble d'indicateurs d'impact; c) fournir des orientations sur la manière d'atteindre un niveau opérationnel d'harmonisation; et d) proposer des options pour l'établissement d'une valeur de référence et d'une fréquence de contrôle normalisées.

56. Le CST souhaitera peut-être prendre note du rapport et donner des conseils pour l'élaboration de nouvelles recommandations fondées sur les principales conclusions.

57. Le CST souhaitera peut-être aussi donner des directives précises à son Bureau sur la voie à suivre concernant les travaux à accomplir pendant la période précédant la dixième session de la Conférence des Parties.

58. Comme le présent document fait le point des activités entreprises par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification sous la direction du Bureau du CST jusqu'à la mi-juillet 2010, des informations actualisées sur les activités concernant la méthodologie et les valeurs de référence en vue d'une utilisation efficace des indicateurs d'impact qui ont été menées depuis cette date seront présentées à la deuxième session extraordinaire du CST.
